

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 104

présenté par

M. Bazin

-----

### ARTICLE 11

À l'alinéa 2, après le mot :

« algorithmique »,

insérer les mots :

« ou assimilé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de « traitement algorithmique de données massives », appellation consacrée par le CCNE, est insuffisant. En effet, l'intelligence artificielle n'a plus besoin d'algorithme et se développe par des réseaux neuronaux, comme le soulignent l'OPECST et le CCNE. Il convient donc d'élargir ce terme en ajoutant « ou assimilé », ce que vous propose cet amendement.